

## COMPTE-RENDU CA DE PLEIRAA DU 22 MARS 2018

Présentes : Catherine MIGLIORELLI, Anne ANGOTTI, Olivia PORQUET, Betty BIZET, Aurélie FINKEL, Florence DIZIN-GROS

Absente : Françoise LAURENT

Excusés Corinne REBEL, François PATEL, Maud KARINTHI, Virginie DEMEESTER

1. Discussion sur les besoins de Pleiraa pour un poste de secrétariat-coordination. Réflexion sur le temps de travail nécessaire. Questions des locaux, du matériel. Fiche de poste à établir.
2. Préparation de la rencontre avec l'ARS et les réseaux de périnatalités du 27 mars. Que souhaitons nous pour Pleiraa et en terme de partenariat avec les réseaux ?  
Quelle part des missions du plan IVG Pleiraa doit-elle assumer et avec quel partenariat ?  
Pleiraa souhaite garder une indépendance et statut associatif, avec un partenariat ARS/réseaux.
3. **Journée régionale IVG 2018 : Saint-Etienne**  
2 devis en discussion pour la salle. Retenu celui de la fac (plus en proximité du CH et moins cher = 2000 euros pour 1 salle de 200 places et 4 salles pour ateliers).

Programme :

-**intro**/épidémio/locaux

- **Plénière 1** Echographie, ce que les femmes veulent voir ou ne pas voir. Images, produits d'expulsion. Positionnement des professionnels, mots.

Qui intervient ? une CCF de Chambéry disponible.

Garder un temps d'échange suffisant.

**Déjeuner**

**Ateliers = 5**

-un atelier sur la douleur, ivg sous local, point de vue des patientes, des équipes, préparation, information

-contraception et libido

-diu et cup

-comment gérer les indécisions pré ivg, échange de pratiques

-organisation d'un service idéal

**Plénière 2**

les violences : le Maillon manquant est très partant pour intervenir, Catherine va nous proposer une trame : épidémio, place de l'ivg, des violences chez nos patientes en demande d'ivg les répercussions au niveau santé publique, signe de dépistage, qui on dépiste et comment on dépiste

**Conclusion**

**AG**

4. Fiche information IVG validée
5. Pleiraa organisme de formation : formalités administratives pour la DIRRECTE (Catherine et Anne), à terminer avant le 30.04

6. OGDPC : il faudrait inscrire dans nos statuts l'indépendance vis-à-vis de l'industrie pharmaceutique. Décidée à la création de Pleiraa, actée, mais oubli d'inscription dans les statuts. Faire une AG extraordinaire.
7. Actualisation des documents pour les formations dans le WIMI
8. Questions diverses : limite du BIP pour les tardives. Limites IVG med selon datation echo.

### Questions non abordées :

- Arrêt de commercialisation du Cytotec : le point
- Les SF et l'IVG instrumentale
- Discussion sur les PP de la formation IVG médicamenteuse (Olivia)
- Avancées des préparations de formations IVG pour les centres et IVG instrumentale

Prochain CA de Pleiraa le 12 juin de 16h à 19h à BRON